

Questions orales

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, mes propos se rapportaient au processus de consultation qu'on avait établi . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: . . . et au fait que le gouvernement américain a semblé en être très satisfait. En fait, sauf erreur, l'essentiel du projet de loi ne présente aucune difficulté insurmontable. Je crois savoir que leur inquiétude découle de ce que l'avenir réserve une fois les règlements adoptés. Il est difficile à l'heure actuelle de discuter de facteurs futurs et inconnus.

LES DISPOSITIONS D'APPROVISIONNEMENTS—LE RISQUE DE
CONFLIT AVEC LES ACCORDS DU GATT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, à mon avis, la déclaration du ministre à la conférence de presse ne correspond pas exactement à ce qu'il vient de nous dire.

J'aimerais adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les autorités américaines auraient affirmé que le gouvernement d'Ottawa les a informées que les propositions de son programme d'énergie national s'appliquant aux approvisionnements sont exprimées de façon à viser la consommation nationale uniquement, et qu'il a l'intention de respecter ses engagements aux termes du GATT. J'aimerais demander au ministre si c'est là un autre moyen de tenir deux langages différents selon que l'on s'adresse aux Canadiens ou aux représentants de gouvernements étrangers. Comment le gouvernement compte-t-il appliquer les dispositions d'approvisionnement du programme énergétique national sans entrer en conflit avec les accords conclus par le Canada dans le cadre du GATT?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je m'étonne que le député soulève cette question puisqu'il est membre du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, lequel étudie présentement le bill relatif aux terres du Canada. Ce bill prévoit on ne peut plus clairement qu'à l'avenir, pour acquérir des droits d'exploitation visant des terres du Canada, les requérants devront s'engager inconditionnellement à entreprendre certains travaux et à tenir compte des fournisseurs canadiens et des entreprises qui peuvent assurer des services canadiens. Cette obligation est prévue dans le bill lui-même. Il n'y a rien d'équivoque là-dedans. C'est très clair, c'est écrit en toutes lettres. En fait, c'est écrit noir sur blanc dans un bill que la Chambre a déjà étudié et qui est maintenant entre les mains d'un comité parlementaire. Ce n'est donc un secret pour personne. Je suis très étonné que mon honorable ami ne soit pas au courant.

● (1430)

M. Wilson: Madame le Président, je sais très bien que c'est prévu dans le bill, mais là n'est pas la question. Le fait est que les États-Unis craignent que l'application de cette disposition n'aille à l'encontre des engagements que nous avons pris dans le cadre des accords du GATT, comme on l'a déclaré à la

conférence de presse. Comment le gouvernement compte-t-il appliquer cette mesure sans contrevenir au traité qu'il a signé dans le cadre des négociations du GATT?

[Français]

M. Lalonde: Madame le Président, nous avons déjà eu des discussions avec les fonctionnaires américains à ce sujet. Nous leur avons indiqué très clairement que le contenu de notre politique à cet égard était à notre avis conforme à nos engagements en vertu du GATT, et qu'en particulier, en ce qui avait trait à cette question, le ministre des Finances, à l'époque, avait déposé à la Chambre les ententes relatives à ce sujet indiquant très clairement que le Canada se réservait le droit d'adopter certaines politiques particulières en matière de ressources naturelles étant donné la situation particulière du Canada à ce sujet. D'ailleurs, une telle réserve avait aussi été exprimée au plan international lors de la conférence traitant de cette question.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE COLD LAKE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a déclaré dernièrement, à Calgary, que le projet de Cold Lake dans le nord-est de l'Alberta, serait probablement mis en chantier dans un, deux ou même trois ans. Plus tard, dans le nord-est de cette même province, le ministre a affirmé qu'un accord énergétique serait conclu d'ici à quelques mois, permettant ainsi de lancer très bientôt le projet de Cold Lake. A laquelle de ces deux déclarations devons-nous nous fier?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, s'il n'en dépendait que du gouvernement du Canada, les travaux relatifs au projet de Cold Lake commenceraient dès demain; mais malheureusement, il n'en dépend pas que de nous.

M. Wilson: Ce n'est pas vrai.

M. Lalonde: J'ai déjà énoncé notre position à cet égard. Nous sommes d'avis que le projet de Cold Lake et le projet d'exploitation des sables bitumineux sont pour le moment inutilement suspendus ou retardés et que leur existence même est menacée à tort. Cette décision nuira aux Albertains et ne nous aidera nullement à réaliser l'objectif de l'autarcie énergétique nationale, et l'Alberta n'avait pas besoin de poser un tel geste pour conclure une entente énergétique avec le gouvernement du Canada. Nous déplorons cette décision du gouvernement de l'Alberta que nous ne jugeons pas nécessaire dans les circonstances.

M. Andre: Le programme énergétique national ne l'est pas lui non plus.